REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 19 juin 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 19 (dix-neuf) juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués **le 12 (douze) juin 2025** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

****

Etaient Présents :
M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, LEVEL
MM. AUGIER, PELLIGRI, SAZDOVITCH ; DIOT
Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, AUDOUZE, FELGERES, ROUAIX, BLIN ; BUCHON SCHULTZ
MM, MEZURE ; VERDYS, VINCENT,
Conseillers municipaux,

Absents excusés :
Mme GUENEGAN donne pouvoir à Mme JAQUEMET
M SEBBAH donne pouvoir M WATTELLE
M HUA donne pouvoir à M AUGIER
M BRUN donne pouvoir à M VERDYS

Absent(s) :
MM CUIGNET, AOUN ; CLERMONT, ALBERT, SUCHET,
Mmes LE GRAND, PIRES, HUSSON,

****

Mme JAQUEMET a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-30 : TARIFICATION DES ETUDES SURVEILLEES À COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2025

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-41 du conseil municipal du 27 juin 2024 fixant en dernier lieu les tarifs des études surveillées des écoles élémentaires,

Vu l'avis favorable de la commission mixte petite enfant-famille, scolaire-jeunesse-sport du 4 juin 2025,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

RELAVORISE à compter du 1er septembre 2025 le tarif des études surveillées par élève et par soir ainsi qu'il suit :

Tranche de QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2024-2025	Tarifs 2025-2026
1	2.78€	**2.84€**
2	2.51€	**2.56€**
3	1.94€	**1.98€**
4	1.39€	**1.42€**
5	0.82€	**0.84€**
Etude occasionnelle	3.05€	**3.11€**
Elève domicilié hors commune	3.25€	**3.32€**

PRECISE qu'il sera appliqué à ce montant le quotient familial comme indiqué ci-dessus

Le Maire,

Luc WATTELLE

REÇU EN PREFECTURE
le 24/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800929-20250619-DEL2025_30-

Signé électroniquement par :
LUC WATTELLE
Le 24/06/2025 à 10:26